INSTRVCTION PASTORALE DE MESSEIGNEURS LES EVÊQVES DE LUCON, ET DE LA ROCHELLE,

Au Clergé & au Peuple de leurs Diocéſes.

Sur le Livre intitulé *Juſtification des Réflexions ſur le Nouveau Teſtament, &c. compoſé par Meſſire Jacques-Benigne Boſſuet Evêque de Meaux.*

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

NOUS avons tout lieu, Nos TRES-CHERS FRERES, de Nous loüer de la ſoûmiſſion, que vous avez témoignée pour le Mandement, par lequel Nous a-

vons condamné le Nouveau Teſtament du P. Queſnel, & pour l'Inſtruction que Nous vous avons donnée ſur ce ſujet. Comme Nous n'avons rien fait ſur cela que dans la vûë de ſervir l'Égliſe, & de vous être utiles; il a plû au Seigneur de benir nôtre zéle par la docilité qu'il vous a inſpirée, & Nous lui en rendons de tres-humbles actions de graces. Mais pour ne laiſſer pas l'œuvre de Dieu imparfaite, & pour ne manquer à rien de ce qui eſt de nôtre miniſtere, Nous vous adreſſons encore une fois la parole, au ſujet d'un écrit imprimé ſous ce titre : *Juſtification des Réflexions ſur le Nouveau Teſtament, &c. compoſée en 1699. contre le Problême, par feu Mre. Jacques Benigne Boſſuet, Evêque de Meaux.*

Les défenſeurs de Janſenius, qui doivent en partie le progrés de leurs erreurs aux Réflexions du P. Queſnel, ont toûjours mis tout en uſage pour ſoutenir ce pernicieux Livre. Maintenant qu'ils ne lui voyent plus de vraye reſſource dans les Prélats vivans, ils ſont obligez d'en reſſuſciter un en ſa faveur; qu'ils ont eux-

mêmes traité avec le dernier mépris, toutes les fois qu'il s'eſt declaré contre eux. Quelque reſpectable que Nous ait toûjours été feu M. de Meaux pour ſon ſçavoir, Nous n'avons garde de croire que ſon autorité pût en aucune façon balancer celle du Souverain Pontife & de tant d'Evêques, à qui elle ſe trouveroit oppoſée. On ne pourroit donc plus la produire qu'à pure perte pour le Livre du P. Queſnel, & à pure perte pour le Prélat même. Mais laiſſerons-Nous ce Prélat injuſtement deshonoré par un Parti accoûtumé à ſacrifier tout à ſes interêts particuliers ? Lui laiſſerons-Nous la tache d'avoir été le Défenſeur d'un Livre également ſeditieux & heretique, lors que Nous avons en main dequoi le laver ? Nous allons donc, NOS TRES-CHERS FRERES, rendre à un grand Evêque l'honneur qu'on tâche à nôtre occaſion de lui ôter parmi vous, & vous prévenir en même tems contre le ſcandale que ſon autorité fauſſement alleguée pourroit vous cauſer.

EST-CE donc que l'écrit en queſtion n'eſt pas veritablement de M. de

Meaux ? Oüi, Nos TRES-CHERS FRERES, il eſt de lui : mais à peine l'eut-il compoſé qu'il changea de ſentiment, & depuis il n'en a plus changé ſur ce point. Le Parti fut inſtruit de ce changement, & il ne laiſſe pas de produire aujourd'hui l'écrit du Prélat, comme s'il avoit perſiſté dans ſes premiers ſentimens. Cette mauvaiſe foi eſt tout-à-fait digne de ces Novateurs, & montre bien dans quel eſprit ils prêchent la morale ſévére. Nous ne demandons pas, Nos TRES-CHERS FRERES, d'être crûs ici ſur nôtre parole, & Nous n'affirmerons rien que ſur des témoignages, que Nous ne craignons pas de voir conteſter. La Providence qui veille ſans ceſſe aux beſoins de l'Egliſe, a permis qu'un grand Archevêque * ſe trouvât dépoſitaire des Originaux propres à découvrir les miſteres de la nouvelle Secte, & à faire comprendre ce qu'on en doit craindre pour la Religion; c'eſt ce qui Nous a mis en état de vanger un Prélat calomnié à nôtre ſujet, & en même tems de vous inſtruire.

M. de Malines.

SELON le Parti même qui a fait imprimer l'écrit de M. de Meaux, ce Prélat le compoſa en 1699. contre le Problême qui avoit paru en 1698. Et le Sieur

Willart écrit au P. Queſnel dés le 27. Mars 1699. *Qu'on entrevoit que le P. Duperron étoit contraire à ce Livre.* Le Sieur Willart, comme on ſçait, étoit à Paris le Dépoſitaire de tous les ſecrets, & le centre de toutes les correſpondances de la cabale. Ce qu'il n'avoit fait qu'entrevoir au mois de Mars 1699. il le ſçut certainement au commencement de 1700. ainſi qu'il le dit au P. Queſnel dans ſa lettre du 30. Janvier. *Je ne ſçai pas plus du ſoulevement contre les quatre Freres, * que ce que j'ai mandé, ſi ce n'eſt que M. Duperron en parle mal auſſi; mais je ne le ſçai que d'hyer.*

M. de Meaux.

* Les 4. Tomes de l'edition in 8. des Réflexions morales.

La même année 1700. pendant l'Aſſemblée du Clergé *l'Abbé Dambés* écrivoit à Mr. de Meaux une Lettre anonime, où il lui fait pluſieurs reproches tres-piquants, & entre autres celui-ci, dans lequel on voit une preuve tres-éclatante de la duplicité de ceux qui publient aujourd'hui le ſuffrage de ce Prélat en faveur des Réflexions morales. *On connoît des perſonnes à qui vous avez dit, que les cinq Propoſitions ſont dans le Livre du P. Queſnel.* Il ajoûte: *Vous n'aurez pas apparemment oublié,*

Ces faux noms ſont dechiffrez dans le Procez du P. Queſnel, p. 320.

Monſeigneur, que vous avez encore avoüé depuis peu à un Archevêque de l'Aſſemblée, que l'on trouvoit dans ce Livre le pur Janſeniſme.

APRE'S un témoignage ſi formel d'un des Chefs du Parti, qui en 1700. reproche à M. de Meaux d'avoir *trouvé les cinq Propoſitions & le pur Janſeniſme* dans le Livre du P. Queſnel, on comprend à peine que ce Parti porte aujourd'hui la mauvaiſe foi juſqu'à imprimer un écrit du Prélat compoſé en 1699. en faveur de ce Livre, & juſqu'à aſſûrer dans l'Avertiſſement, que *M. de Meaux a toûjours eſtimé les Réflexions ſur le Nouveau Teſtament.*

MAIS ce qu'on ne comprend point du tout, c'eſt que ce témoignage ſi déciſif de l'Abbé Dambés ayant été imprimé avec autorité depuis pluſieurs années, ſans qu'aucun ait oſé s'inſcrire en faux contre la Lettre dont il eſt tiré, le parti ne craint point aujourd'hui d'authentiquer, pour ainſi dire, ſa mauvaiſe foi en aſſûrant que M. de Meaux a conſtamment autoriſé les Reflexions morales, nonobſtant un Acte public du contraire, qu'ils ſçavent bien que l'on a de leur main. Ainſi Dieu permet que

les Partiſans de l'erreur ſe couvrent d'ignominie, & comme de gayeté de cœur ſe faſſent paſſer pour gens ſans foi & ſans pudeur.

VOILA donc, NOS TRES-CHERS FRERES, M. de Meaux juſtifié par ceux-là mêmes qui pretendoient le faire ſervir fauſſement à juſtifier le plus contagieux de leurs Livres. Mais que faudroit-il davantage pour enlever ſon autorité aux Novateurs qui s'en parent fauſſement, que le témoignage qui lui eſt aujourd'hui rendu par un des premier Magiſtrats du Royaume ? Ce témoignage eſt public, & nous ne craignons point d'en faire ici mention. Ce Magiſtrat auſſi diſtingué par ſa probité & par ſes autres qualitez perſonnelles que par ſon rang, a aſſûré ſouvent, qu'il avoit oüi pluſieurs fois M. de Meaux, reprouver le Livre des Reflexions du P. Queſnel comme un ouvrage dangereux, & que des perſonnes de pieté ne doivent pas lire.

MAIS, Nous dira-t-on, comment ſe peut-il faire, qu'un Prélat auſſi éclairé que M. de Meaux ait écrit en faveur d'un livre, & qu'il y ait enſuite *trouvé le pur Janſeniſme* ? Vous com-

prendrez bien, Nos tres-chers Freres, que cette objection ne ſçauroit détruire la verité du fait dont vous venez de voir des témoignages ſi aſſûrez. Nous ne laiſſerons pas d'ajoûter, que le changement de M. de Meaux eſt une preuve de ſa ſincerité, & de la ſurpriſe qui lui avoit été faite.

Ceux qui s'intereſſoient à lui faire approuver les Réflexions morales, lui en donnerent des Propoſitions détachées qui pouvoient faire comprendre que le P. Queſnel n'avoit ſur les matieres de la Grace, que des ſentimens ortodoxes.

C'est ſur ces Propoſitions détachées, que fut compoſé l'écrit qui fait le ſujet de cette Inſtruction. Mais ils Nous ont appris eux-mêmes, que M. de Meaux ne tarda gueres à changer de ſentiment ſur ce Livre, & il ne crut pas devoir le diſſimuler.

Ce fût une choſe aſſez publique dés ce tems là, comme vous l'allez voir; que feu M. de Chartres ſe déclaroit contre les Réflexions ſur le Nouveau Teſtament. L'union qui fut toûjours entre lui & feu M. de Meaux, ne permettoit pas à celui-ci d'ignorer ce que

les Janſeniſtes même ſçavoient des diſpoſitions de M. de Chartres touchant ce Livre. On a donc tout ſujet de croire, que ce fut ce Prélat qui engagea M. de Meaux à s'inſtruire à fond ſur cet ouvrage : & c'eſt en effet ce que Nous ont aſſuré des Perſonnes tres-dignes de foi, amis de l'un & de l'autre. Quoi qu'il en ſoit de l'occaſion qui fit changer M. de Meaux, il eſt conſtant qu'il changea, & cela Nous ſuffit.

VOUS ne ſçauriez être inſtruits trop en détail, NOS TRES-CHERS FRERES, de tout ce qui peut contribuer à vous donner de l'éloignement d'un ouvrage ſi dangereux ; Il vous ſera donc utile d'apprendre & comment les Paſteurs commencerent à s'élever contre, & quelle fut ſur cela la vivacité des Partiſans de l'erreur.

UN d'eux qu'ils nomment *le P. Brûleur*, dit au P. Queſnel dans une lettre du 2. Novembre 1699. *M. de Chartres fit la ſemaine derniere la viſite aux Urſulines de Poiſſi, où il defendit le Nouveau Teſtament du P. Queſnel, & pluſieurs autres Livres ... Je vous aſſûre qu'on a bien de la peine quand on voit l'Egliſe ſi mal ſervie par les Princes, qui ſont, je*

n'oſe dire, &c. Ce que le P. Brûleur n'oſe dire, le P. Queſnel le dit mille fois dans ſes Réflexions, en traitant de Perſecuteurs ceux qui appuyent les decrets de l'Egliſe contre l'hereſie Janſenienne, que ces Meſſieurs appellent *la verité*, ainſi qu'en ont uſé tous les Sectaires.

Le Sieur Willart dans une Lettre au P. Queſnel du 23. Janvier 1700. s'explique ainſi ſur la perſonne de M. de Chartres, & ſur ſes diſpoſitions par rapport aux quatre tomes des Réflexions morales, toûjours déſignées par les quatre Freres : *On en a trouvé un à ſonhait* (il parle d'un Eccleſiaſtique) *vrai diſciple de Saint Auguſtin, dont la patience a été bien exercée par un homme conſtitué en dignité* (feu M. l'Evêque de Chartres) *qui blaſphême & abhorre ce qu'il a le malheur d'ignorer, ſans avoir le moindre mouvement de s'inſtruire. Le même adverſaire l'eſt auſſi des quatre Freres,* & importune fort là-deſſus leur Protecteur ... du moins on le croit* (ce Protecteur des Réflexions morales) *fort incommodé par un de ſes ignorans Confreres, mais des plus accreditez auprés du Roy. Si le ſoupçon eſt mal fondé, du moins*

*Les 4. Tomes des Reflexions morales.

la charité avec laquelle on priera pour un tel ignorant, ſera bien fondée... Il y a grande apparence, que c'eſt lui qui eſt le Lutin par lequel Dom... paſſe dans le monde pour être actuellement tourmenté au ſujet des quatre Saints Freres: Et ce Lutin eſt d'un ordre & d'un rang, à être fort écouté dans ce Païs de ténébres... Dieu ſur tout. Mais il eſt certain, que le Diable eſt d'autant plus jaloux du fruit que font les quatre Saints Miſſionnaires *, *que ce fruit ſe multiplie & ſe répand davantage par tout.* Les Réflexions morales répandoient en effet par tout l'eſprit & les ſentimens du Parti. Mais vous, Nos TRES-CHERS FRERES, reconnoiſſez dans le mépris qu'on fait ici paroître des Puiſſances legitimes, l'eſprit de l'hereſie, eſprit d'orgüeil, d'injuſtice & d'indépendance.

* Les 4. Tomes des Reflexions morales.

LE zéle de feu M. de Chartres à s'élever ainſi contre les Réflexions du P. Queſnel, eſt ce que le Sieur Willars appelloit dans ſa Lettre écrite quelques jours aprés, *Soulevement contre les quatre Freres.* Le Sieur Willart ajoûtoit que M. de Meaux *en parloit mal auſſi*: ſans doute depuis que porté par M. de Chartres à examiner ce Livre, il y avoit

trouvé, ainſi que le lui reproche l'Abbé Dambés, *le pur Janſeniſme.*

Et comment M. de Meaux n'auroit-il pas trouvé dans le Livre des Reflexions, ce qui de l'aveu même du parti y étoit tres-ſenſiblement & même trop ſenſiblement marqué ?

Dom Iſolé ou *le P. Iſolé* s'en explique ainſi au P. Queſnel le 13. Mars 1690. *Je lis depuis quelques jours certaines Réflexions, qui me plaiſent infiniment... Les plus grandes veritez y ſont marquées en cent manieres, mais toutes fortes. Il ne les faut point chercher; elles ſont approchées de ſi prés, qu'on ne peut en éviter la vûë.... On ne ſe fie plus aux Lecteurs,* continuë Dom Iſolé, *pour faire l'application des principes: on leur dit tout ce qu'on veut qu'ils penſent. Je crains ſeulement qu'ils ne remarquent enfin, qu'on a trop voulu les catechiſer ſur certains points de Doctrine: Car l'affectation eſt viſible, & la broderie éclate quelquefois plus que le fond. Mais je l'ai déja dit, les hommes peuvent tout approuver, pourvû qu'ils ne ſoient pas avertis.....*

Ces veritez les plus grandes, ces certains points de Doctrine, ſur leſquels Dom Iſolé craint que le Lecteur ne remarque

qu'on l'a trop voulu catechiſer dans le Livre des Réflexions morales ; *ces veritez dont il ſouhaite que les hommes ne ſoient pas avertis*, afin qu'aprés la publication de l'ouvrage, il ſoit trop tard pour s'en plaindre : ces veritez, Nos TRES-CHERS FRERES, vous le voyez aſſez, ce ne ſont pas les veritez de l'Evangile, celles qui ſont recomuës par tous les Catholiques : il n'eût pas été à craindre que perſonne s'en plaignît : Ce ne ſont que les dogmes ſoûtenus par les Défenſeurs de Janſenius, *le pur Janſeniſme*, que M. de Meaux a trouvé dans les Réflexions, & qu'il n'a jamais prétendu confondre avec le Thomiſme, dont il fut toûjours zélé Partiſan. Mais ces pretendûës veritez étant *marquées* dans les Réflexions du P. Queſnel, *en cent manieres toutes fortes, étant approchées de ſi prés qu'on ne peut en éviter la vûë*, le Lecteur *étant catechiſé ſur ces points de Doctrine avec une affectation viſible* ; n'eſt-il pas évident, que le Livre des Réflexions eſt fait uniquement pour établir l'erreur, qu'il en eſt infecté d'un bout à l'autre, & qu'on tentera toûjours vainement de l'en vouloir purger ?

Le même Dom Iſolé aprés avoir parlé dans ſa Lettre des veritez dont on ne peut éviter la vûë dans les Réflexions, ajoûte : *Et non-ſeulement les veritez, mais certains hommes y paroiſſent au naturel. Peut-être s'en fâcheront-ils, & je le crains : Mais je ſuis bien d'avis de ne les point ménager, & de ne rien affoiblir. Le ſecret peut les tromper. Ils ſe trouveront expoſez aux yeux du Public, ſans oſer avoüer que c'eſt leur portrait : Mais pour cela le ſecret ne ſçauroit être trop grand.*

Ces *certains hommes*, qui *paroiſſent au naturel* dans le Livre du P. Queſnel ; ces hommes que Dom Iſolé *eſt d'avis de ne point ménager*, & qu'il faut *tromper par le ſecret*, en les *expoſant aux yeux du public* dans les *Réflexions* imprimées à leur inſçû ; il eſt clair que ce ſont les ennemis des pretendûës veritez ſi clairement & ſi frequemment marquées dans cet ouvrage. Ce ſont en un mot, ſelon le langage du Parti, les perſecuteurs de ce qu'on y appelle la verité, & de ſes Diſciples. Mais pour ne vous laiſſer, NOS TRES-CHERS FRERES, aucun doute ſur ce point, écoutez le Sieur Willart écrivant au P. Queſnel, & le P.

Queſnel lui-même répondant au Sieur Willart, ils vont vous développer nettement tous ces Myſteres d'iniquité.

La Lettre du Sieur willart eſt du 12. Avril 1697. & il dit au P. Queſnel: *Dom *** veue continuer de favoriſer de ſon mieux ſur tout dans les Monaſteres de ſon Provincialat, le débit de l'ouvrage des quatre Freres. Un de ſes confidens diſoit dernierement à nôtre frere Germain de Champenel* (lui Willart) *qu'il fait ſçavoir à ſes quatre Freres,* dont il ſçait qu'il a la benediction d'être connu, que leur travail eſt ſi utile à l'Ordre* (des nouveaux Diſciples de S. Aug.) *qu'il va être encore imprimé, & qu'il faut ſe tenir prêt à cette impreſſion, & mettre leur ouvrage plus que jamais hors de priſe; ſans y laiſſer rien qui puiſſe laiſſer lieu à quelque plainte, ou à quelque ſcrupule de Religieux demi ſçavans ou prevenus. Pour cela il jugeoit quelques retouches encore neceſſaires. . . On voudroit bien que les quatres Freres*, conſentiſſent volontiers, & qu'ils donnaſſent aiſément les mains à ces retouches meſurées, fines, delicates, heureuſes, que Dom Bevilaigue eſt ſur tous ſi capable d'y faire.*

* L'Auteur des Réflex. mor.

* L'Auteur des Réflex. mor.

Le Sieur Willart expoſe enſuite au

P. Queſnel les plaintes que l'on fait contre les quatre Freres, & auſquelles il voudroit qu'on eût égard, pour contenter les demi-ſçavans & les eſprits prévenus. *La ſenſibilité des Complaignans eſt grande, ſur ce qu'en certains endroits on ne donne pas aſſez de part à nôtre liberté dans l'ouvrage de nôtre Salut. Ils ſont aſſez contents des autres endroits, où l'on auroit eu autant de ſujet de diminuer cette part, ſans l'avoir pourtant diminuée. Ils requierent donc de l'uniformité. Voilà le premier pretexte de plainte.*

Mais voici entre autres choſes ce que le P. Queſnel répond ſur ce premier ſujet de plainte. Sa Lettre eſt du 19. Avril 1697. *On voit bien que la premiere plainte vient de ces aveugles qui ne tiennent que trop de l'inclination de ceux que S. Auguſtin appelle : Superbi arbitrii ſui defenſores, inflatores, precipitatores.* Et aprés un long diſcours hors d'œuvre, le P. Queſnel conclut ainſi : *Le libre arbitre eſt un enfant legitime, mais un enfant gâté, débauché, corrompu, qu'il faut gourmander & traiter comme un valet, comme un eſclave : puiſqu'en effet il eſt eſclave du peché, & qu'il ne peut devenir libre qu'en s'aſſujetiſſant à la grace du Sauveur.*

Digitized by Google

Faites-y réflexion, Nos TRES-CHERS FRERES, ſur cette plainte, que le P. Queſnel ne donne pas aſſez de part à la liberté de l'homme dans l'ouvrage du ſalut ; cet Auteur répond qu'il reconnoît le libre arbitre. Calvin & Janſenius en reconnoiſſent auſſi un, ſans que pour cela ils en ayent été moins dans l'erreur : parce qu'ils ne reconnoiſſent pas le libre arbitre tel que le demande l'Egliſe ; & cette réponſe même du P. Queſnel, que l'arbitre *ne peut devenir libre qu'en s'aſſujetiſſant à la grace du Sauveur*, fait voir aſſez clairement, qu'il ne penſe ſur ce point, que ce que Janſenius a penſé.

Mais écoutons de nouveau le Sieur willart expoſer au P. Queſnel les pretextes de plaintes ſur les Réflexions morales. *Le ſecond* pretexte, *c'eſt qu'on paroit trop affecter de faire ſentir les défauts des Superieurs, & de ne laiſſer échaper aucune occaſion de les relever, & de leur donner même bien du relief.*

Le P. Queſnel convient qu'à l'exemple de S. Gregoire, il s'eſt propoſé dans ſon Livre, de corriger les mauvais Evêques, *en leur faiſant ſentir leurs défauts, & en les forçant de les voir par des Ré-*

flexions qui leur crevent les yeux. Mais quels ſont ces mauvais Evêques ſelon l'idée de ces reformateurs ? Jugeons-en par l'indigne portrait que Nous leur avons tantôt vû faire de feu M. de Chartres, l'un des plus reſpectables Prélats qu'ait jamais eu l'Egliſe de France.

Venons au troiſiéme ſujet de plaintes ſur les Réflexions. Le Sieur willart l'expoſe ainſi au P. Queſnel. *Le troiſiéme, c'eſt qu'on applique trop palpablement aux Religieux de ce tems-cy* (à ceux du nouvel ordre des Diſciples de S. Aug.) *les Réflexions ſur les ſouffrances des premiers Religieux de l'ordre* (des premiers Chrétiens.) *Les Réflexions montrent, dit-on, comme au doigt, & trop frequemment les perſecutez & les perſecuteurs. On ajoute même que les gens du monde qui ont du diſcernement, font auſſi ces deux dernieres remarques, & ſur tout la derniere des deux,* (qui regarde les perſecutez & les perſecuteurs, montrez trop frequemment au doigt par le P. Queſnel) *ce qui eſt un peu rare paroît naturel, diſent-ils, mais ce qui eſt ſi frequent paroît affecté.*

Ces avis du Sieur Willart meritoient de l'attention pour l'interêt même du

Parti : Mais le P. Queſnel en jugea tout autrement. *La troiſiéme plainte*, répondit-il au Sieur Vvillart, *n'eſt pas moins injuſte ; elle l'eſt d'autant plus, que les perſecuteurs de la verité & de l'Egliſe meritent moins d'être menagez. Quoi ; il ne ſera pas permis de leur en faire honte ? Ce ſera un crime de faire diſcerner aux Fidéles, ce qu'ils ne diſcernent gueres par eux-mêmes, la juſte punition des méchans d'avec l'injuſte vexation des innocens ; & de conſoler ceux-cy en leur faiſant voir dans l'Evangile une image de tout ce qui ſe paſſe dans toute la ſuite des Siécles ? Il faut donc ſe bien garder de troubler la joye de ces gens-là*, qui lætantur cum malè fecerint, & qui ſagittant in occulto rectos corde. *En verité je ſuis ſurpris qu'on prête l'oreille à de telles plaintes ; & je ne voudrois pas avoir à répondre du mal qu'il peut y avoir à effacer d'un livre des choſes qui peuvent être neceſſaires, & à quoi peut-être la converſion & le ſalut de quelques-uns de ces miſerables eſt attaché. Mais on le dit trop ſouvent. Mais moi je dis qu'on n'en parle pas aſſez, on ne remarque point quelques paroles dites en paſſant. Ce qui fait faire réflexion à des gens qui ont le cœur dur*

comme ceux-là, c'eſt de voir rebattre ſouvent une verité, & de la trouver par tout dans les Livres ſacrez. Mais cela paroît affecté. Et tant mieux. Il y a une bonne affectation, ſi toutefois c'en eſt une. C'eſt plûtôt une application qui eſt fort naturelle, & qui fait voir qu'on eſt ſenſible aux beſoins preſens de l'Egliſe: comme on voit S. Aug. en toutes occaſions appliquer aux Pelagiens, aux Donatiſtes, aux Ariens, aux Manichéens, les veritez dont il entretenoit ſon peuple dans chacun des tems où l'on étoit aux priſes avec ces heretiques. Qu'on diſe un jour, que le Livre en queſtion a été fait durant la perſécution, on ne ſe trompera pas, & il n'y aura pas grand mal qu'on le ſçache & qu'on le diſe, cela n'eſt que trop vrai. Si les perſecuteurs le prennent pour eux, c'eſt ce qu'on deſire, & qu'ils en ſoient toûchés & convertis.

Le P. Queſnel reconnoît donc, qu'il a voulu ne ménager pas ceux qu'il appelle les perſecuteurs de la verité: c'eſt-à-dire le Pape & les Evêques qui condamnent la Doctrine Janſenienne; c'eſt-à-dire le Roi, qui apuye contre les Defenſeurs de Janſenius, les déciſions de l'Egliſe. Car de quelle autre

Doctrine, & de quels autres perſecuteurs peut-il être ici queſtion ? Le P. Queſnel de ſon aveu, a deſiré que ces perſecuteurs priſſent ſon Livre pour eux. Selon le P. Queſnel même, on dira vrai en diſant un jour, que ſon Livre a été compoſé durant la perſecution, & il eſt à-propos qu'on le diſe. De ſon aveu il a pris à tâche d'apliquer ces endroits de l'Ecriture à ſes Perſecuteurs, mais il ſoûtient que cette affectation eſt bonne, & qu'il n'a fait en cela qu'imiter S. Aug. qui appliquoit aux Heretiques de ſon tems, les veritez dont il entretenoit ſon peuple.

L'entendez-vous, NOS TRES-CHERS FRERES, l'entendez-vous ſans fremir cet impie, ce ſeditieux aveu ? Le regretez-vous ce ſcandaleux ouvrage, que Nous vous avons enlevé des mains ? Lors que vous voyez l'Auteur même confeſſer les vûës criminelles qu'il a eûës en le compoſant, & reconnoître qu'il a regardé, & qu'il a voulu qu'on regardât le regne du Prince le plus religieux, comme un regne de perſécution & de calamité pour l'Egliſe, comme le regne d'un Conſtance & d'un Valens. Car encore une fois, il eſt notoire que

la plainte portée au P. Queſnel par le Sieur Vvillart ſur les perſecuteurs montrez trop frequemment au doigt dans les Réflexions morales, en quoi le P. Queſnel convient qu'il n'a fait que ce qu'il a voulu & dû faire : il eſt notoire que cette plainte regarde les Puiſſances qui employent leur autorité à reprimer l'erreur Janſenienne & ſes Défenſeurs.

Si l'erreur contre laquelle les Puiſſances de l'Egliſe & de l'Etat ſont armées depuis plus de ſoixante-dix ans, n'eſt pas un phantôme, le P. Queſnel eſt certainement le chef d'un Parti heretique. Nous avons pû, Nos TRES-CHERS-FRERES, recevoir par ſurpriſe des mains de ce chef de Sectaires, des Réflexions morales ſur le Teſtament de nôtre divin Maître. Mais aujourd'hui qu'il confeſſe lui-même dans quel eſprit il les a faites, & qu'il s'en aplaudit ; aujourd'hui qu'il nous eſt évident que c'eſt l'eſprit d'erreur & de revolte qui les lui a dictées, pouvons-nous ne point rejetter avec horreur ce ſcandaleux ouvrage ? Croirons-nous qu'on puiſſe même purger un Livre que l'Autheur n'a fait que pour établir

l'hereſie & inſpirer la revolte contre les Puiſſances legitimes qui la pourſuivent ? Non, le Livre du P. Queſnel ne ſçauroit être corrigé : Et c'eſt le jugement qu'en a porté feu M. de Meaux lui-même, aprés l'avoir lû & en avoir tenté la correction. Une perſonne reſpectable en toutes manieres, à qui le Prelat s'eſt expliqué plus d'une fois ſur ce point, en a rendu témoignage ; & elle eſt d'un caractere à ne laiſſer aucun doute ſur la verité de ce qu'elle raporte.

Mais on a publié partout, que ce Livre avoit été corrigé. Diſpenſés Nous N. T. C. F. de vous developer ici par quels artifices on a éludé les pieuſes intentions de ceux qui croyoient la choſe poſſible. Diſpenſés Nous de vous découvrir les divers reſſorts que les Novateurs ont fait joüer, pour empêcher qu'on ne fit aucun changement eſſentiel au Livre des Reflexions du P. Queſnel, & pour faire croire neanmoins qu'on y en avoit fait.

Nous ſommes en état de ne vous laiſſer rien ignorer ſur ce point ; mais Nous ne nous expliquerons que quand l'interêt de l'Egliſe le demandera ab-

Digitized by Google

ſolument, & Nous obligera d'oublier tous les interêts particuliers: Il ne Nous reſte donc plus maintenant qu'à demander au Seigneur pour vous N. T. C. F. que vous ſoyez conſtamment dociles à nos inſtructions, & pour Nous, que nous ayons toûjours le zele & les lumieres neceſſaires pour ne ceſſer pas de vous inſtruire. Donné à Luçon le quatorziéme du mois de May mil ſept cent onze.

Signé, † JEAN FRANCOIS, Evêque de Luçon.

† ESTIENNE, Evêque de la Rochelle.

Par Meſſeigneurs,

DURAND, Secretaire.
ROULLEAU, Secretaire.

Sur l'Imprimé,

A LA ROCHELLE,

Chez PIERRE MEISNIER Imprimeur de Monſeigneur l'Evêque, du Clergé & de la Ville, 1711.

Digitized by Google